

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

Lausanne

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
sur les comptes annuels 2023

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia Lausanne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fidelys Solutions SA

Philippe Lienhard
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Philippe Tzaud
Expert-réviseur

Lausanne, le 20 juin 2024

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

Bilan au 31 décembre		2023	2022
<u>ACTIF</u>	Réf.	CHF	CHF
Placements	6.4.	146'702'374	131'402'807
Liquidités et placements sur le marché monétaire		2'807'226	12'017'584
Obligations et assimilés		61'621'065	37'063'944
Actions et assimilés		49'434'762	45'336'149
Placements alternatifs		0	5'959'065
Fonds immobiliers		26'792'575	25'212'800
Placements auprès de l'employeur	6.9.	6'046'747	5'813'264
Compte de régularisation actif	7.1.	873'439	490'323
Actifs provenant de contrats d'assurance	5.3.	3'783'757	3'520'247
Total de l'actif		<u>151'359'570</u>	<u>135'413'377</u>
<u>PASSIF</u>			
Engagements		599'831	326'660
Prestations de libre passage et rentes	7.2.	493'865	89'364
Autres dettes		105'966	237'296
Compte de régularisation passif	7.3.	328'963	153'698
Réserve de cotisations d'employeur sans renonciation		0	442
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		138'301'869	126'392'452
Capital de prévoyance des assurés actifs et indépendants	5.4.1	96'794'822	89'451'552
Capital de prévoyance des assurés invalides	5.4.1	1'303'492	1'001'295
Capital de prévoyance des rentiers	5.4.3	27'619'798	24'216'789
Passifs résultant de contrats d'assurance	5.3.	3'783'757	3'520'247
Provisions techniques	5.5.	8'800'000	8'202'570
Réserve de fluctuation de valeur	6.3.	12'128'907	8'540'124
Capital de la fondation, Fonds libres / Découvert		0	0
Situation au début d'exercice		0	7'034'645
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)		0	-7'034'645
Total du passif		<u>151'359'570</u>	<u>135'413'377</u>

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

Compte d'exploitation au 31 décembre	Réf.	2023 CHF	2022 CHF
Cotisations des salariés		5'733'877	5'547'840
Cotisations des employeurs		6'584'733	6'364'447
Cotisations des indépendants		39'128	25'806
Cotisations rétroactives des salariés		32'325	9'478
Cotisations rétroactives des employeurs		45'824	14'545
Utilisation de la réserve de cotisation d'employeur		442	0
Libération des cotisations		-159'983	-106'617
Primes uniques et rachats		446'000	269'250
Subsides du fonds de garantie		70'778	70'450
Cotisations et apports ordinaires et autres		12'793'125	12'195'200
Apports de libre passage		3'472'973	3'807'521
Apports de libre passage pour les invalides		0	117'208
Apports suite divorce		13'952	61'104
Remboursement de versements anticipés pour EPL/divorce		154'216	160'522
Prestations d'entrée		3'641'141	4'146'355
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		16'434'266	16'341'555
Rentes de vieillesse	2.2.	-1'862'722	-1'638'069
Rentes de survivants	2.2.	-209'700	-167'228
Rentes d'invalidité	2.2.	-542'308	-224'606
Prestations en capital à la retraite		-992'435	-770'912
Prestations en capital suite décès		-277'057	-66'909
Prestations réglementaires		-3'884'222	-2'867'723
Prime pour les rentiers	9	-35'850	-21'750
Prestations extra-réglementaires		-35'850	-21'750
Prestations de libre passage en cas de sortie		-2'362'624	-4'313'030
Prestations de libre passage en cas de sortie d'invalides		-558	-12'924
Versements anticipés pour EPL/divorce		-198'480	-214'740
Prestations de sortie		-2'561'662	-4'540'694
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-6'481'734	-7'430'167
Constit. / Dissol. des cap. de prévoyance des assurés actifs	5.4.	-5'536'080	-3'504'407
Constit. des cap. de prévoyance des indépendants	5.4.	-53'226	-431'121
Constit. des capitaux de prévoyance des invalides	5.4.	-272'591	-144'685
Constit. des réserves mathématiques des rentiers	5.4.	-3'243'425	-3'603'867
Dissol. de provisions techniques	5.5.	-211'966	306'051
Rémunération des capitaux épargne	5.4.	-1'772'017	-836'657
Rémunération des réserves mathématiques des rentiers	5.4.	-477'407	-409'586
Rémunération des provisions techniques	5.5.	-67'641	-70'153
Dissolution de la réserve de cotisation de l'employeur		-442	0
Dissol. (+)/ Const. (-) de cap. de prévoyance, prov. techn.		-11'634'795	-8'694'425
Prestations d'assurance		1'125'730	731'978
Produits de prestations d'assurance		1'125'730	731'978
Primes de risque		-983'894	-1'053'738
Primes pour frais de gestion		-168'725	-182'448
Apports uniques aux assurances		-9'535	-97'671
Cotisations au fonds de garantie		-21'676	-24'697
Charges d'assurance		-1'183'830	-1'358'553
Résultat net de l'activité d'assurance		-1'740'363	-409'613

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

Compte d'exploitation au 31 décembre (suite)	Réf.	2023 CHF	2022 CHF
Résultat des liquidités, des placements sur le marché monétaire et des opérations à terme	6.6.1	193'911	116'243
Résultat des obligations et assimilés	6.6.2	2'327'196	-4'337'815
Résultat des actions et assimilés	6.6.2	4'308'465	-10'969'375
Résultat des fonds immobiliers	6.6.2	-169'058	-3'380'074
Résultat des placements alternatifs	6.6.2	406'796	-581'634
Autres revenus	6.6.2	1'344	1'828
Frais d'administration et de gestion de la fortune	6.7.	-976'593	-941'409
Intérêts sur prestations de libre passage		-3'225	-7'722
Résultat net des placements		6'088'835	-20'099'957
Reports, divers et résultat de l'exercice			
Résultat net de l'activité d'assurance (report)		-1'740'363	-409'613
Résultat net de l'activité de placement (report)		6'088'835	-20'099'957
Constit. / Dissol. de l'ajust. des comptes courants employeurs		2'532	-3'032
Dissol. (+)/ Const. (-) de provisions non techniques		2'532	-3'032
Autres produits	7.4.	173'695	161'914
Autres frais	7.5.	-17'190	-9'790
Honoraires et frais de l'administration générale		-798'794	-682'787
Frais de séances du Conseil de fondation et du Bureau , formations		-61'400	-40'792
Participations diverses		-10'535	-14'235
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-36'934	-18'071
Autorités de surveillance		-11'064	-11'607
Frais d'administration	7.6.	-918'727	-767'492
Excédent des charges(-)/produits(+) avant variation de la réserve de fluctuation de valeur	6.3.	3'588'783	-21'127'970
Dissolution (+)/constitution (-) réserve de fluctuation de valeur	6.3.	-3'588'783	14'093'325
Excédent des charges (-)/produits (+)		0	-7'034'645

Annexe aux comptes annuels 2023

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

En date du 29 décembre 1975, les fondateurs: la RTSR, les directeurs de théâtre de Genève (pour les employeurs), le Syndicat suisse romand du spectacle et le SSP (pour les travailleurs), ont constitué une Fondation au sens des articles 80 et suivants du Code Civil. Elle est inscrite au Registre du Commerce depuis le 16 janvier 1976.

Dans le cadre des statuts, la Fondation a pour but principal la prévoyance professionnelle couvrant les éventualités vieillesse, survivants et invalidité au sens de l'Article 111 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, en faveur des professions de la culture, des arts, du spectacle et de l'audiovisuel.

Pour réaliser son but, la Fondation peut se réassurer.

La Fondation peut aussi créer en son sein des fonds spéciaux à but déterminé.

La Fondation ne peut ni allouer une prestation, ni accorder un prêt à un employeur affilié.

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est dûment enregistrée auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) sous le numéro de dossier 300379 (VD 379) et auprès du Fonds de garantie LPP sous ce même numéro.

1.3. Acte de fondation et règlements

Date d'entrée en
vigueur

Acte de fondation/statuts	29.11.2019
Règlement interne	16.12.2022
Règlement de prévoyance	13.09.2023
Règlement de liquidation partielle	01.01.2005
- <i>approuvé par l'autorité de surveillance le 22.07.2011</i>	
Règlement des passifs de nature actuarielle	31.12.2023
Règlement de placement	01.12.2014
- <i>annexe au règlement de placement : 11.10.2023</i>	
Règlement du fonds de secours	11.03.2013

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Le Conseil de fondation est composé de 8 membres. Sa composition au 31.12.2023 était la suivante :

Représentants des bénéficiaires

Isabel Amian del Pino	Secrétaire générale SSRS	Co-Présidente
Valérie Borloz Schaller	Administratrice culturelle	Membre
Cristina Martinoni	Administratrice culturelle	Membre
Simon Labarrière	Comédien	Membre

Représentants des employeurs

Thierry Luisier	Secrétaire générale FRAS	Co-Président
Véronica Byrde	Administratrice Culturelle	Membre
Leslie Masiero	Juriste RTS	Membre
Michael Monney	Administrateur culturel	Membre

Tous les membres du Conseil peuvent signer collectivement à deux.

Le Directeur de la Fondation, qui participe aux séances du Conseil de fondation, est M. André Gilliéron de WTW AG (GiTeC SA jusqu'au 31.12.2022), lequel a un droit de signature collective à deux avec un(e) co-président(e).

Ont également le droit de signature collective à deux avec un(e) co-président(e) :

Agnieszka Menétrey	Swiss Life Pension Services, Swiss Life SA	Responsable gestion
Nils Gindrat	Swiss Life Pension Services, Swiss Life SA	Gestionnaire
Vincent Colletti	Swiss Life Pension Services, Swiss Life SA	Comptable

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

1.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Gestion technique et comptable	Swiss Life Pension Services, Swiss Life SA, Lausanne
Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	M. Christophe Steiger (exécutant) Allea SA (co-contractant)
Organe de révision	Fidelys Solutions SA <i>dès la révision des comptes 2022</i>
Placement de fortune	Banque Pictet & Cie SA Pensofinance
Banque dépositaire	BCV (nouveau mandat depuis mi- novembre 2023)
Autorité de surveillance	Banque Pictet & Cie SA (jusqu'à mi-novembre 2023) BCV (depuis mi-novembre 2023) Autorité de Surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale

1.6. Employeurs affiliés

Est affilié à la Fondation toute personne (employeur et/ou indépendant) ayant signé une convention d'affiliation.

Employeurs et indépendants affiliés

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Employeurs affiliés	1448	1295	1137	988	868	771	691
<i>dont employeurs cotisants</i>	<i>1109</i>	<i>930</i>	<i>828</i>	<i>681</i>	<i>602</i>	<i>536</i>	<i>493</i>
Indépendants affiliés	25	26	22	18	16	16	11
<i>dont indépendants cotisants</i>	<i>25</i>	<i>25</i>	<i>21</i>	<i>18</i>	<i>16</i>	<i>15</i>	<i>11</i>

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

2. Membres actifs et rentiers		
2.1. Assurés actifs et dormants	2023	2022
Assurés actifs	5'829	5'684
Dormants	2'909	2'027
Effectif au 31.12.	8'738	7'711
Mouvement des assurés actifs	2023	2023
Assurés au 01.01.	7'711	6'739
Entrées	1'840	1'637
Sorties	-771	-621
Retraites	-38	-38
Invalides	-4	-2
Décès	0	-4
Assurés au 31.12.	8'738	7'711

2.2. Bénéficiaires de rentes

Bénéficiaires de rentes auprès de la Bâloise et de la Fondation

	31.12.2023		31.12.2022	
	Bâloise	Fondation	Bâloise	Fondation
Retraités	23	124	23	106
Enfants de retraités	0	11	0	7
Invalides	4	21	4	13
Enfants d'invalides	0	9	0	8
Conjoints survivants	4	8	4	8
Orphelins	2	10	2	8
Sous-total	33	183	33	150
Bénéficiaires de rentes	216		183	

Seize cas d'invalidité et huit enfants d'invalides sont entièrement réassurés par la Mobilière au 31 décembre 2023 (onze cas d'invalidité et six enfants d'invalides en 2022).

Ces cas sont compris dans les bénéficiaires de rentes auprès de la Fondation dans le tableau ci-dessus.

Mouvement des bénéficiaires de rentes

	2023		2022	
	Bâloise	Fondation	Bâloise	Fondation
Rentiers au 01.01	33	150	32	126
Retraités	0	18	0	17
Enfants de retraités	0	4	0	-1
Invalides	0	3	0	4
Enfants d'invalides	0	3	0	2
Conjoints survivants	0	1	0	1
Orphelins	0	4	1	1
Sous-total	33	183	33	150

Rentes annuelles versées par la Bâloise et la Fondation

	2023			2022		
	Bâloise	Fondation	Total	Bâloise	Fondation	Total
Rentes de retraite	356'897	1'399'744	1'756'642	356'897	1'178'092	1'534'989
Rentes de retraite non garanties	0	86'087	86'087	0	78'370	78'370
Rentes d'enfants de retraités	0	19'160	19'160	0	23'544	23'544
Rentes d'enfants de retraités non garanties	0	833	833	0	1'166	1'166
Total Retraite			1'862'722			1'638'068
Rentes d'invalidité	58'314	426'419	484'733	58'080	145'455	203'535
Rentes d'enfants d'invalides	0	57'575	57'575	0	21'071	21'071
Total Invalidité			542'308			224'606
Rentes de conjoints survivants	46'015	90'396	136'411	45'861	75'236	121'096
Rentes de conjoints survivants non garanties	0	0	0	0	0	0
Rentes d'orphelins	5'803	67'486	73'289	2'850	43'282	46'132
Total décès			209'700			167'228
Total des rentes versées	467'029	2'147'700	2'614'730	463'688	1'566'215	2'029'903

Pour l'exercice 2023, la Mobilière a versé à la Fondation des rentes annuelles d'invalidité pour CHF 224'712 (2022 : CHF 69'474) ainsi que des rentes d'enfants d'invalides pour CHF 33'821 (2022 : CHF 6'031).

La Fondation a également perçu de la Mobilière des rentes de conjoint pour CHF 20'374 (2022 : CHF 19'318) et d'orphelin pour CHF 46'720 (2022 : CHF 18'212).

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

3. Nature de l'application du but

3.1. Explication du plan de prévoyance

La Fondation de prévoyance est organisée en primauté de cotisations pour les prestations de retraite.

3.2. Financement, méthodes de financement

Taux de cotisation en pour-cent du salaire annuel (SA) déterminant pour les salariés :

Âge	Assuré	Employeur	Total	Affecté à l'épargne
18-34	7.0%	8.0%	15.00%	9.00%
35-44	7.0%	8.0%	15.00%	10.00%
45-54	7.0%	8.0%	15.00%	11.00%
dès 55	7.0%	8.0%	15.00%	13.00%

Le montant total des cotisations des salariés en 2023 s'élève à CHF 12'099'709 soit 15% des salaires assurés de CHF 80'664'724 annoncés sur 2023 (2022 : CHF 11'829'694 de cotisations, soit 15% de CHF 78'864'626 de SA).

Taux de cotisation en pour-cent du revenu annuel (RA) déterminant pour les indépendants :

Âge	Cotisation annuelle totale	Affecté à l'épargne
dès 18 ans	12%	8.50%

Le montant total des cotisations des indépendants en 2023 s'élève à CHF 39'128 soit 12% des revenus assurés de CHF 326'070 annoncés en 2023 (2022 : CHF 25'806 de cotisations, soit 12% de CHF 215'054 de RA).

Le total des cotisations des salariés et des indépendants se répartit de la manière suivante:

	en % de (SA + RA)		
	2023	2023	2022
Cotisations affectées à l'épargne	8'536'340	10.42%	10.43%
Cotisations nécessaires à la couverture des frais	918'727	1.12%	0.97%
Charges d'assurances	1'174'295	1.43%	1.59%
Cotisations affectées à la provision pour taux de conversion	819'922	1.00%	1.00%
Solde de cotisations	826'621	0.87%	1.00%

Durant l'exercice 2023, ce montant a été utilisé afin d'alimenter la réserve de fluctuation de valeur.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Depuis le 1er janvier 2016, la Fondation est couverte par une réassurance dite congruante, c'est à dire que le réassureur prend l'entier des prestations à sa charge.

Les cas d'incapacité de gain, d'invalidité et de décès font l'objet d'une annonce à la Mobilière.

En 2023, la Fondation a reçu au total CHF 539'398 (2022 : CHF 296'160) du réassureur, représentant un rétroactif de CHF 172'052 (2022 : CHF 23'121), des prestations pour 2023 de CHF 301'253 (2022 : CHF 230'613) et des prestations d'avance pour CHF 66'093 (2022 : 42'427).

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis selon la Swiss GAAP RPC 26 et sont conformes aux dispositions de la LPP (articles 65a et 71 LPP, articles 47 à 60 OPP2) et du code des obligations (articles 957 à 964). Ils comprennent le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31.12.2023.

4.2.1. Placements

L'évaluation des titres se fait aux valeurs du marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique "Résultat net des titres".

4.2.2. Conversion des monnaies étrangères

Les avoirs libellé en monnaies étrangères sont convertis en CHF à leur cours au 31 décembre, communiqué par la banque dépositaire.

4.2.3. Capitaux de prévoyance et provisions techniques

L'évaluation des passifs se fait à la date du bilan.

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont constitués conformément au règlement des passifs de nature actuarielle.

4.2.4. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour les risques de marché spécifiques auxquels sont exposés les placements afin de pouvoir garantir durablement que les promesses de placement sont remplies.

L'objectif fixé par le Conseil de fondation est défini par le point 9 et l'annexe 3 du règlement de placement. La méthode choisie est la méthode forfaitaire avec un niveau de sécurité de 97.5% et un horizon temps d'un an.

Suite à la présentation de l'étude ALM courant 2018, l'objectif a été revu. Pour l'exercice 2023 il est fixé à 19.3% des capitaux de prévoyance et provisions techniques (2022 : 19.3%).

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Ces états financiers n'ont fait l'objet d'aucune modification concernant les principes comptables, les évaluations ni la présentation des comptes.

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

5. Couverture des risques / règles techniques / taux de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques décès et invalidité sont entièrement réassurés auprès de la Mobilière depuis le 1er janvier 2016 par un contrat d'une durée de 5 ans de type « réassurance congruente ». Ce contrat a été renouvelé en 2021, pour une durée de 5 ans.

La Fondation effectue le paiement des rentes nées après le 1er janvier 2009, les rentes nées antérieurement restent garanties et versées par la Bâloise Assurances.

Les assurés n'ayant plus de salaire assuré sont considérés comme « dormants » et ne sont plus couverts contre les risques décès et invalidité. Leur capital épargne est compris dans les capitaux des assurés actifs.

5.2. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Durant l'exercice 2023, les comptes épargne des assurés actifs et des dormants présents au 31 décembre 2023, ont été rémunérés à 2 % (2022 : 1%).

Les capitaux de prévoyance des rentiers au 31 décembre 2023 sont calculés avec les bases techniques LPP 2020 projetées en 2021 à 1.75% (au 31 décembre 2022 : LPP 2020 projetées en 2021 à 1.75%).

5.3. Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022
Mobilière	3'783'757	3'520'247
Bâloise	3'784'524	4'251'553
Actifs et passifs de contrats d'assurance au 31.12.	7'568'281	7'771'800

Seuls les actifs et passifs de contrats d'assurances relatifs à la Mobilière figurent dans le bilan.

Le contrat avec la Bâloise ayant été résilié le 31.12.2008, leurs actifs et passifs restent à charge de cet ancien assureur et n'apparaît donc pas au niveau du bilan.

5.4. Evolution des capitaux de prévoyance

5.4.1. Comptes épargne

<u>Capitaux épargne des actifs de la Fondation (y.c. dormants)</u>	2023	2022
Capitaux épargne des actifs au 01.01.	88'571'054	84'198'987
Rétroactifs	16	-31'491
Bonifications épargne	8'509'414	8'226'956
Prestations de libre passage reçues	3'489'813	3'438'062
Rachats reçus	419'700	229'250
Remboursement de versements anticipés EPL	3'300	0
Rachats suite remboursement divorce	13'952	0
Prestations en cas de divorce reçues	150'916	221'626
Retraits anticipés EPL	-157'204	-186'896
Retraits suite divorce	-41'276	-27'844
Dissolution des capitaux par suite de décès	-1'207	-35'573
Dissolution des capitaux par suite de retraite	-4'019'903	-3'963'516
Retraits Incapacité	-203'884	0
Prestations de libre passage sorties	-2'362'624	-4'311'981
Rémunération des capitaux de prévoyance 2 % / 1 %	1'733'307	813'475
Capitaux épargne des actifs au 31.12.	96'105'375	88'571'054
<u>Capitaux épargne des indépendants de la Fondation</u>	2023	2022
Capitaux épargne des indépendants au 01.01.	880'498	442'211
Mutations rétroactives	-4'174	1'291
Bonifications épargne	26'926	23'640
Prestations de libre passage reçues	0	369'338
Rachats reçus	26'300	40'000
Dissolution des capitaux par suite de retraite	-254'338	0
Prestations de libre passage sorties	0	-1'857
Rémunération des capitaux de prévoyance 2 % / 1 %	14'234	5'875
Capitaux épargne des indépendants au 31.12.	689'447	880'498
Total des Capitaux de prévoyance des assurés actifs et indépendants	96'794'822	89'451'552

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

<u>Capitaux épargne des invalides de la Fondation</u>	2023	2022
Capitaux épargne des invalides au 01.01.	1'001'295	894'779
Mutations rétroactives	3'947	33'412
Prestations de libre passage reçues	0	117'208
Apports Incapacité	213'834	0
Bonifications épargne	126'816	92'893
Dissolution des capitaux par suite de retraite	0	-108'884
Dissolution des capitaux par suite de décès	-50'751	-30'507
Prestations de libre passage sorties	-17'398	-13'623
Rémunération des capitaux de prévoyance 2 % / 1 %	25'749	16'017
Capitaux épargne des invalides au 31.12.	1'303'492	1'001'295

5.4.2. Comptes témoins

<u>Avoirs de vieillesse minimum selon la LPP au sein de la Fondation</u>	31.12.2023	31.12.2022
Avoirs de vieillesse minimum LPP - Actifs (y c. dormants)	42'576'334	40'071'031
Avoirs de vieillesse minimum LPP - Invalides	661'524	483'310
Avoirs de vieillesse minimum LPP	43'237'858	40'554'341

5.4.3. Total des capitaux de prévoyance des rentiers

<u>Capitaux de prévoyance des rentiers de la Fondation</u>	2023	2022
Capitaux de prévoyance des rentiers au 01.01.	24'216'789	20'364'760
Ajustement des réserves mathématiques	2'949'439	3'462'086
Rémunération des réserves mathématiques (1.75%)	453'570	389'943
Capitaux de prévoyance des rentiers au 31.12.	27'619'798	24'216'789

Le niveau des capitaux de prévoyance des rentiers passe de KCHF 24'216 à KCHF 27'620 principalement sous l'effet de l'accroissement des effectifs des retraités.

5.5. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Composition des provisions techniques	2023	2022
Provision de longévité	273'000	119'349
Provision de longévité non garantie	15'000	5'978
Provision pour taux de conversion favorable	6'881'000	6'764'066
Fonds de secours	110'000	110'000
Provision pour rentes non garanties	1'521'000	1'203'177
Total des provisions techniques	8'800'000	8'202'570
	2023	2022
Provision de longévité au 01.01.	119'349	0
Dissolution (-) / Constitution (+) de la provision	153'651	119'349
Provision de longévité au 31.12.	273'000	119'349

Les bases techniques sont périodiquement réactualisées en fonction des mesures statistiques de la mortalité et de l'invalidité les plus récentes. Dans le passé, l'accroissement de la longévité observée a généré une augmentation des montants des engagements envers les rentiers d'environ 5 % tous les 10 ans.

Par conséquent, un renforcement de 0.5 % par année écoulée entre l'année de calcul et l'année en cours de les bases techniques utilisées ont été projetée est appliqué sur les provisions mathématiques des rentiers.

Ce renforcement s'applique sur les provisions mathématiques des rentiers dont les rentes ne sont pas réassurées et qui ne sont pas calculées en tant que rentes certaines.

La provision est systématiquement utilisée lors du changement de bases techniques.

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

5.5. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques (suite)

	2023	2022
Provision de longévité non garantie au 01.01.	5'978	0
Dissolution (-) / Constitution (+) de la provision	9'022	5'978
Provision de longévité non garantie au 31.12.	15'000	5'978

La provision de longévité pour rentes non garanties est calculée de manière analogue à la provision de longévité définie ci-dessus.

Provision pour taux de conversion favorable au 01.01.	6'764'066	7'015'291
Coûts des pertes à la retraite	-770'629	-1'110'429
Dissolution (-) / Constitution (+) de la provision	819'922	789'051
Intérêts 1.00% sur la provision technique	67'641	70'153
Provision pour taux de conversion favorable au 31.12.	6'881'000	6'764'066

Lorsque la Fondation applique des taux de conversion supérieurs aux taux de conversion actuariellement neutres, elle réalise une perte technique chaque fois qu'un assuré est mis au bénéfice d'une rente de retraite.

Dans ce cas la provision pour taux de conversion favorable est constituée pour supporter ces coûts.

Selon l'article 3 du règlement des passifs de nature actuarielle, son montant initial correspond au montant actuariel de la perte technique calculée sur l'effectif des assurés qui prendront leur retraite au cours des 8 prochaines années après le 31 décembre 2015 et réduit de 20% pour tenir compte de l'option en capital à la retraite.

	2023	2022
Provision pour cas en suspens au 01.01.	0	110'000
Dissolution (-) / Constitution (+) de la provision	0	-110'000
Provision pour cas en suspens au 31.12.	0	0

La provision pour cas en suspens est constituée pour les cas de décès, d'invalidité ou de retraite déjà survenus mais qui n'ont pas pu être valorisés dans les autres provisions.

	2023	2022
Fonds de secours au 01.01.	110'000	110'000
Dissolution (-) / Constitution (+) de la provision	0	0
Fonds de secours au 31.12.	110'000	110'000

Le fonds de secours a été constitué pour venir en aide à des assurés dont la situation l'exige. Le fonds de secours est alimenté d'intérêts, au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP, dans la mesure seulement où son montant total, y compris les intérêts, n'excède pas CHF 110'000.

Le Conseil de fondation peut décider d'attribuer un montant au fonds de secours uniquement dans la mesure où il s'agit de fonds libres (toutes les provisions réglementaires ainsi que la réserve de fluctuations de valeurs doivent être entièrement constituées) et que l'attribution en question ne porte pas le fonds de secours à un montant supérieur à CHF 100'000.

	2023	2022
Provisions pour rentes non garanties au 01.01.	1'203'177	1'041'753
Dissolution (-) / Constitution (+) des provisions	293'986	141'781
Rémunération des provisions (1.75%)	23'837	19'643
Provisions pour rentes non garanties au 31.12.	1'521'000	1'203'177

Les provisions pour rentes non garanties sont constituées selon l'art. 22 du règlement de prévoyance, pour autant que la situation financière le permette et sont calculées selon les mêmes bases et méthodes que les provisions mathématiques des rentiers.

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

5.6. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	31.12.2023	31.12.2022
Actif (total du bilan)	151'359'570	135'413'377
Dettes	-599'831	-326'660
Compte de régularisation passif	-328'963	-153'698
Réserve de cotisations d'employeur	-	-442
Fortune de prévoyance nette (Fp)	150'430'776	134'932'577
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)	138'301'869	126'392'452
Degré de couverture (Fp en % de Cp)	108.77%	106.76%

Le taux de couverture de la Fondation (incluant la réserve de fluctuation de valeurs) s'élève à 108.77 % (31.12.2022 : 106.76%).
La réserve de fluctuation de valeurs n'étant pas entièrement constituée, elle ne présente pas de fonds libres.

5.7. Résultats de la dernière expertise actuarielle

La Fondation est devenue semi-autonome dès le 1er janvier 2009. La dernière expertise technique a été établie sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2022. Les conclusions de l'expert sont résumées ci-après :

Le degré de couverture calculé selon l'art.44 OPP2 s'élève à 107%. La fondation peut intégralement remplir ses engagements

- Les bases démographiques utilisées, les LPP 2020 périodiques avec une mortalité projetée en 2020, sont actuelles et adéquates.

- Au 31.12.2022, le taux technique est de 1.75%. Il est inférieur à la borne supérieure définie par la DTA4. Il est adéquat : il est en

- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisants. Le niveau des provisions nécessaires est adéquat.

- Le rendement attendu de la stratégie de placement, 3.55% net de frais de gestion, est supérieur au besoin de rendement cible évalué à 2.61%.

- La réserve de fluctuation de valeur atteint 35% de son objectif cible. La capacité de risque de la Fondation est restreinte.

- Nous jugeons le niveau cible de la RFV adéquat.

- La capacité d'assainissement est évaluée comme bonne.

-Il n'y a pas de déficit technique structurel. Le financement collectif laisse une marge.

-Les dispositions réglementaires de nature actuarielle liées aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

L'expert propose à la Fondation de remonter le taux technique à 2.00%

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1. Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Les fonds sont gérés par Pictet Asset Management SA à Genève, négociant en valeurs mobilières, par Pensofinance SA à Lausanne, gestionnaire autorisé en placements collectif et par la BCV à Lausanne. Depuis mi-novembre 2023, tous les fonds sont gérés par la BCV de manière passive.

Ces établissements bénéficient d'une autorisation de la FINMA.

Les principes en matière d'administration de fortune, les compétences du Conseil de fondation, les placements autorisés et le système de contrôle ainsi que les mesures organisationnelles prises pour l'application des articles 48f à 48l OPP2 dans le cadre de la loyauté dans la gestion de fortune sont consignés dans le règlement de placement.

6.2. Utilisation des extensions des limites de placements

En 2023, la Fondation n'a pas fait usage des extensions de placement.

6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2023	31.12.2022
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	8'540'124	22'633'449
Attrib.(+) / Prélèv.(-) à la charge du compte d'exploitation	3'588'783	-14'093'325
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	12'128'907	8'540'124
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	26'692'261	24'393'743
Insuffisance dans la réserve de fluctuation de valeur	-14'563'353	-15'853'619
Capital de prévoyance	138'301'869	126'392'452
Actif total	151'359'570	135'413'377
Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée en % du capital de prévoyance	8.8%	6.8%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % du capital de prévoyance	19.3%	19.3%

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

6.4. Présentation des placements par catégorie

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF	Répart. effective	Stratégie	Limites OPP2	
				Alloc.	Min.	Max.
Liquidités et placements sur le marché monétaire	2'807'226	12'017'584	1.9%	2.0%	0.0%	4.0%
CHF	2'807'226	10'549'302	1.9%			
<i>Liquidités</i>	<i>1'923'213</i>	<i>162'036</i>				
<i>Liquidités s/cptes de plac. CHF</i>	<i>884'013</i>	<i>407'168</i>				
<i>Marché monétaire en CHF</i>	<i>-</i>	<i>9'980'097</i>				
Monnaies étrangères	-	1'468'283	0.0%			
<i>Liquidités s/cptes de plac. en ME</i>	<i>-</i>	<i>279'516</i>				
<i>Marché monétaire en ME</i>	<i>-</i>	<i>1'163'711</i>				
<i>Devises à terme</i>	<i>-</i>	<i>25'056</i>	<i>0.0%</i>			
Obligations et assimilés	61'621'065	37'063'944	40.7%			
CHF	61'621'065	26'624'321	40.7%			
<i>Obligations suisses</i>	<i>37'389'395</i>	<i>11'840'460</i>	<i>24.7%</i>	<i>26.0%</i>	<i>19.0%</i>	<i>33.0%</i>
<i>Obligations étrangères</i>	<i>24'231'670</i>	<i>14'783'861</i>	<i>16.0%</i>	<i>17.0%</i>	<i>13.0%</i>	<i>21.0%</i>
Monnaies étrangères	-	10'439'623	0.0%			
<i>Obligations étrangères</i>	<i>-</i>	<i>10'439'623</i>				
Actions et assimilés	49'434'762	45'336'149	32.7%			50.0%
Suisses	18'326'541	25'816'027	12.1%	13.0%	11.0%	15.0%
Etrangères	31'108'221	19'520'122	20.6%	22.0%	19.0%	25.0%
<i>Actions étr. en CHF</i>	<i>31'108'221</i>	<i>2'538'075</i>	<i>20.6%</i>			
<i>Actions étr. en monn. étrangères</i>	<i>-</i>	<i>16'982'047</i>	<i>0.0%</i>			
Placements alternatifs	-	5'959'065	0.0%			15.0%
<i>Hedge Fonds en CHF</i>	<i>-</i>	<i>5'503'915</i>	<i>0.0%</i>			
<i>Produits structurés en CHF</i>	<i>-</i>	<i>663'299</i>	<i>0.0%</i>			
<i>Produits structurés en ME</i>	<i>-</i>	<i>-208'149</i>	<i>0.0%</i>			
Fonds immobiliers	26'792'575	25'212'800	17.7%			30.0%
<i>Suisses</i>	<i>26'426'111</i>	<i>22'310'463</i>	<i>17.5%</i>	<i>14.0%</i>	<i>11.0%</i>	<i>17.0%</i>
<i>Etrangers en monn. étrangères</i>	<i>366'464</i>	<i>2'902'337</i>	<i>0.2%</i>	<i>6.0%</i>	<i>3.0%</i>	<i>9.0%</i>
Autres créances	6'046'747	5'813'264	4.0%			
Compte de régularisation actif	873'439	490'323	0.6%			
Actifs provenant de contrats d'assurance	3'783'757	3'520'247	2.5%			
Fortune globale (total du bilan)	151'359'570	135'413'377	100.0%			
Exposition totale en monnaies étrangères, nette de couverture de change	366'464	31'584'142	0.2%			

Les limites individuelles de placements selon l'article 54, 54a et 54b de l'OPP2 sont respectées.

Le règlement de placement de la Fondation autorise l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour autant que les dispositions y relatives de l'art. 56a de l'OPP2 soient respectées.

L'utilisation de « securities lending » n'est, par contre, pas autorisée selon l'annexe 1 du règlement de placement de la Fondation. Le nouveau mandat de gestion confié à la BCV nécessitera l'adoption d'un nouveau règlement de placement courant 2024.

La performance réalisée par Pictet Asset Management SA sur son portefeuille durant l'exercice 2023 s'élève à 0.54% (2022 : -14.33%), celle réalisée par Pensofinance SA est de 1.22 % (2022 : -14.16%) et celle de la BCV est de 3.81 % depuis mi-novembre. La performance globale des portefeuilles (y compris BCV) se monte à 4.35% (2022 : -14.72%).

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2023, aucun produit dérivé n'est détenu par la fondation.

Au 31 décembre 2022, les produits dérivés en cours étaient les suivants :

Produit	Échéance	Cours à terme	Valeur au 31.12.2022	Evaluation au terme du contrat	Résultat non réalisé au 31.12.2022
Swap EUR/CHF EUR 850'000	10.03.2023	0.9835	836'308	835'952	-356
Swap USD/CHF USD 2'250'000	10.03.2023	0.9289	2'064'691	2'090'103	25'412
			2'900'999	2'926'055	25'056

6.6. Explication du résultat net des placements

6.6.1. Résultat des liquidités, des placements sur le marché monétaire et des opérations à terme

	2023	2022
Liquidités	-7'725	-22'092
Intérêts sur liquidités	5'784	-7'465
Bénéfices de change sur liquidités	23'941	1'743
Perte de change sur liquidités	-37'450	-16'370
Marché monétaire en CHF	188'249	-24'771
Intérêts sur marché monétaire en CHF	0	39'049
Produits TER sur ces placements collectifs	13'479	7'984
Bénéfices et pertes de cours réalisés	174'770	-24'194
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	0	-47'610
Marché monétaire en ME	27'704	-12'030
Intérêts sur marché monétaire en ME	0	6'335
Produits TER sur ces placements collectifs	1'487	979
Bénéfices et pertes de cours réalisés	56'719	10'503
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	0	0
Bénéfices et pertes de change réalisés	-30'502	-2'459
Bénéfices et pertes de change non réalisés	0	-27'387
Bénéfices et pertes de change réalisés	10'738	152'363
Bénéfices et pertes de change non réalisés	-25'056	22'774
* Résultat des liquidités, des placements sur le marché monétaire et des opérations à terme	193'911	116'243

6.6.2. Résultat des titres

	2023	2022
Obligations suisses	1'476'132	-1'515'363
Produits d'intérêts et revenus PFP	97'949	99'310
Produits TER sur ces placements collectifs	18'255	22'971
Bénéfices et pertes de cours réalisés	486'371	-77'621
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	873'556	-1'560'022
Obligations étrangères en CHF	950'797	-1'383'821
Produits d'intérêts et revenus PFP	47'168	46'691
Produits TER sur ces placements collectifs	101'001	156'895
Bénéfices et pertes de cours réalisés	-198'817	-443'071
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	1'001'445	-1'144'337
Obligations étrangères en monnaies étrangères	-99'734	-1'438'631
Produits d'intérêts et revenus PFP	181'319	207'029
Produits TER sur ces placements collectifs	22'475	28'812
Bénéfices et pertes de cours réalisés	-41'500	-106'040
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	0	-1'450'865
Bénéfices et pertes de change réalisés	-262'028	-128'974
Bénéfices et pertes de change non réalisés	0	11'408
* Résultat des obligations et assimilés	2'327'196	-4'337'815

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

6.6.2. Résultat des titres (suite)	2023	2022
Actions suisses	2'893'789	-5'354'372
Dividendes et revenus PFP	706'846	693'894
Produits TER sur ces placements collectifs	31'540	37'254
Bénéfices et pertes de cours réalisés	825'481	-48'155
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	1'329'923	-6'037'365
Actions étrangères en CHF	220'430	-417'002
Dividendes et revenus PFP	25'171	23'587
Produits TER sur ces placements collectifs	46'715	55'483
Bénéfices et pertes de cours réalisés	148'544	0
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	0	-496'071
Actions étrangères en monnaies étrangères	1'194'246	-5'198'002
Dividendes et revenus PFP	192'191	213'662
Produits TER sur ces placements collectifs	49'431	60'732
Bénéfices et pertes de cours réalisés	1'410'250	-1'328'336
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	0	-4'410'803
Bénéfices et pertes de change réalisés	-457'625	284'417
Bénéfices et pertes de change non réalisés	0	-17'673
* Résultat des actions et assimilés	4'308'465	-10'969'375
Fonds immobiliers suisses	-21'158	-2'406'530
Revenus PFP	761'668	458'622
Produits TER sur ces placements collectifs	161'661	172'314
Bénéfices et pertes de cours réalisés	-1'299'284	0
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	354'798	-3'037'466
Fonds immobiliers étrangers en monnaies étrangères	-147'900	-973'543
Revenus PFP	88'392	101'592
Produits TER sur ces placements collectifs	7'517	13'815
Bénéfices et pertes de cours réalisés	-202'963	42'276
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-17'729	-1'074'540
Bénéfices et pertes de change non réalisés	-23'118	-56'687
* Résultat des fonds immobiliers	-169'058	-3'380'074
Placements alternatifs en CHF	406'796	-581'634
Produits TER sur ces placements collectifs	59'267	71'416
Bénéfices et pertes de cours réalisés	176'668	-35'107
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	170'861	-619'435
Bénéfices et pertes de change non réalisés	0	1'492
* Résultat des placements alternatifs	406'796	-581'634
Autres revenus	1'344	1'828
Résultat brut des placements	7'068'654	-19'150'827
Frais d'administration et de gestion de la fortune	-976'593	-941'409
Intérêts sur les prestations	-3'225	-7'722
Résultat net des placements	6'088'835	-20'099'957

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

6.7. Explication des frais de gestion de la fortune

Honoraires et frais de gestion de la fortune de Pictet Asset Management SA

	2023	2022
Honoraires d'administration et de gestion	-166'234	-138'066
Droits de garde	-15'170	-16'776
Frais sur placements collectifs (TER)	-129'612	-142'175
Courtages	-10'581	-5'946
Timbre fédéral	-11'627	-17'551
Frais divers	-19'918	-19'390
Honoraires et frais de gestion de fortune - Pictet	-353'142	-339'904

Honoraires et frais de gestion de la fortune de Pensofinance SA

	2023	2022
Honoraires d'administration et de gestion	-60'129	-66'527
Droits de garde	-40'349	-45'171
Frais sur placements collectifs (TER)	-382'231	-486'480
Courtages	-56'218	-651
Timbre fédéral	-48'263	0
Honoraires et frais de gestion de fortune - Pensofinance	-592'131	-599'144

Autres

	2023	2022
Frais sur BCV *	-29'855	0
Frais sur CCP	-256	-2'361
Autres frais	-30'111	-2'361

* Essentiellement des frais de souscriptions pour deux fonds immobiliers

Indicateurs de frais des placements collectifs (TER) comptabilisés dans le compte d'exploitation

	2023	2022
Frais sur placements collectifs (TER) - Pictet	-129'612	-142'175
Frais sur placements collectifs (TER) - Pensofinance	-382'231	-486'480
Frais sur placements collectifs (TER) - BCV	-985	0
	-512'828	-628'654

Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)

	31.12.2023	31.12.2022
Placements transparents	140'655'628	125'589'543
Placements non transparents - art. 48a al. 3 OPP2	0	0
Total des placements	140'655'628	125'589'543
Taux de transparence en matière de frais	100.00%	100.00%

Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais

	31.12.2023	31.12.2022
Frais d'administration et de gestion de la fortune	976'593	941'409
Placements transparents en matière de frais	140'655'628	125'589'543
Taux de frais d'administration et de gestion de fortune	0.69%	0.75%

Les frais de gestion de la fortune restent très stables malgré un remaniement total du portefeuille.

Le remaniement décidé par la CF courant 2023 et mis en place avec effet à mi - novembre 2023 porteront leurs fruits, au niveau des frais, dès 2024 avec une réduction drastique des frais de gestion de la fortune. On devrait être à 0.2% dès l'exercice 2024.

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

6.8. Performance des placements	2023	2022
Somme des actifs initiaux au 01.01.	145'689'500	127'340'628
Somme des actifs finaux au 31.12. <i>(déduction faite du résultat net des placements)</i>	134'566'792	145'689'500
Moyenne des actifs	<u>140'128'146</u>	<u>125'814'324</u>
Résultat net des placements	6'088'835	-20'099'957
Taux de rendement des placements	4.35%	-14.72%

6.9. Explication des placements auprès de l'employeur	31.12.2023	31.12.2022
Comptes courants des employeurs	6'096'747	5'865'796
Provision pour risque sur cotisations à recevoir des employeurs	-50'000	-52'532
Cotisations à recevoir des employeurs	<u>6'046'747</u>	<u>5'813'264</u>

Les cotisations à recevoir des employeurs sont essentiellement constituées des cotisations du 2ème semestre non réglées au 31 décembre 2023. Le versement de ces montants s'effectue durant les premières semaines de l'année suivante.

Le solde des cotisations à recevoir des employeurs au 31 décembre 2023 en tenant compte des paiements reçus jusqu'au 3 juin 2024 s'élève à CHF 326'367 (au 31.12.2022 : CHF 52'532 avec paiements reçus jusqu'au 30.06.2023).

De ce montant, CHF 141'040 font l'objet de divers plans de paiements. Tous les plans de paiement sont globalement respectés.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Compte de régularisation actif	31.12.2023	31.12.2022
Impôts anticipés à récupérer	206'297	147'349
Rentes payées d'avance	155'961	131'315
Compte courant Comoedia	455'031	100'319
Intérêts courus	0	47'504
Fonds de garantie	49'094	36'591
Restitution commission gestion BCV	7'057	0
Rétroactif sur comptes épargne	0	21'608
* Compte de régularisation actif	<u>873'439</u>	<u>490'323</u>
7.2. Prestations de libre passage et rentes	31.12.2023	31.12.2022
Prestations de vieillesse en suspens	11'872	48'718
Prestations de sortie en suspens	441'050	20'778
Prestations de décès en suspens	0	19'869
Prestations en cas de divorce	37'612	0
Apports des destinataires en suspens	3'332	0
* Prestations de libre passage et rentes	<u>493'865</u>	<u>89'364</u>
7.3. Compte de régularisation passif	31.12.2023	31.12.2022
Prestations d'assurance reçues d'avance	66'093	49'218
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Conseils	41'443	38'705
Honoraires d'administration et de gestion - Pensofinance	0	16'322
Honoraires de l'organe de révision	13'000	13'000
Honoraires de conseil PP Metrics	6'031	0
Rentes additionnelles à verser	140'000	2'944
Divers	531	1'919
Cotisations payées en trop (à rembourser)	0	1'455
Charges sociales à payer	7'912	5'632
Emoluments de l'Autorité de Haute Surveillance	3'959	3'959
Frais d'établissement de la comptabilité titres	8'500	7'987
Frais de formation	3'255	0
* Compte de régularisation passif	<u>328'963</u>	<u>153'698</u>

Fondation de prévoyance Artes & Comoedia

7.4. Autres produits	2023	2022
Attribution Swissperform	172'073	156'230
Frais de dossier EPL	1'623	3'452
Extourne de corrections comptables 2021	0	2'178
* Autres produits	173'695	161'914
7.5. Autres frais	2023	2022
* Autres frais	-17'190	-9'790
7.6. Frais d'administration	2023	2022
Honoraires et frais de l'administration générale	-798'794	-682'787
Honoraires SLPS - Gestion et Comptabilité*	-591'573	-525'302
Honoraires WTW SA - Conseils	-168'079	-144'250
Frais informatiques	-1'207	-6'702
Frais d'administration divers (PPCmetrics, Arc Gestion)	-35'940	-3'725
<i>*déduction faite du partage des frais administratifs avec Comoedia pour CHF 63'262.52</i>		
Frais de séances CF et Bureau	-61'400	-40'792
Frais de séances	-45'363	-33'579
Frais de repas	-2'258	-1'481
Frais de formation	-6'135	-100
Charges sociales	-7'644	-5'632
Participations diverses	-10'535	-14'235
Participations ETHOS	-5'385	-5'385
Participations ACTARES	-150	-5'150
Cotisations membre ASIP	-5'000	-3'700
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-36'934	-18'071
Honoraires d'expert agréé LPP	-25'626	-7'500
Honoraires d'organe de révision	-11'309	-10'571
Autorités de surveillance	-11'064	-11'607
Autorité de surveillance	-7'105	-7'649
Haute surveillance	-3'959	-3'959
* Frais d'administration	-918'727	-767'492
7.7. Frais d'administration par assuré	2023	2022
Frais d'administration (total)	918'727	767'492
Nbre d'assurés (dont rentiers : 184 en 2023)	6'013	5'834
Nbre d'assurés (dont rentiers : 184 en 2023) y c. dormants	8'922	7'861
Frais d'administration par assuré	153	132
Frais d'administration par assuré (y c. dormants)	103	98

8. Demandes de l'Autorité de Surveillance

Les demandes de l'ASSO ont toutes été traitées à la date du bouclage des comptes 2023.

9. Autres informations relatives à la situation financière

Au 31.12.2023, les conditions ne sont pas réunies pour une liquidation partielle malgré le nombre important de sorties durant l'année 2023.

En effet, il s'agissait essentiellement de cas d'assurés dormants.

Dans sa séance du 06.12.2023, le Conseil de fondation a décidé d'indexer les rentes en cours de 1.0%, et d'accorder à chaque bénéficiaire de rente en cours un montant de CHF 200.00. Ces décisions concernent toutes les rentes en cours en décembre 2023, à l'exception des Ponts AVS financés par l'assuré.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant